

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

St Cyprien

Nombre de conseillers*En exercice :15**De présents :10**De votants :13***COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix huit, le 19 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LAGRANGE – LAHALLE - TROUBADY - ARMAGNAC – COUSIN – PLETT – PASQUET – OZANNE – GERMAIN - LAMBERT.

Etaient absents : M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE), M. CASSAGNOLE (procuration à Mme LAGRANGE), Mme DUFOR (procuration à M. COUSIN), Mme GOUNARD, M. JOURDAN.

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. PASQUET.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 08/03/2018.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 13/04/2018.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 12/04/2018.

**Votes des Comptes
Administratifs 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les Comptes Administratifs 2017 de la Commune de Domme, des Logements Sociaux et du Multiple Rural.

Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, ayant reçu procuration de M. Jean-Claude Cassagnole, Maire de Domme, n'a pas participé au vote au nom de celui-ci.

**Vote des Comptes de
Gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les Comptes de Gestion 2017 de la Commune de Domme, des Logements Sociaux et du Multiple Rural.

**Travaux de restauration et
De sécurisation au Château
Du Roy : choix d'un maître
D'oeuvre**

Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, rappelle que les fouilles archéologiques confiées à HADES et qui sont actuellement en cours de finalisation au Château du Roy, site classé monument historique, ont permis de dégager des vestiges archéologiques de grand intérêt.

Suite à une visite sur site le 27 juin 2017, Mme la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques, par courrier en date du 26 juillet 2017, a confirmé la nécessité d'assurer la stabilisation, la restauration et la mise en valeur des vestiges archéologiques mis à jour au Château du Roy, et préconisait une intervention qui consisterait au dégagement des terres sur le pourtour du donjon, à la consolidation de la brèche, au remontage des pierres de parement des quatre faces sur une hauteur d'environ un mètre, à la reprise des joints en retrait, à la cristallisation des arases et à la sécurisation du site.

S'agissant de travaux sur un immeuble classé historique, la maîtrise d'œuvre des travaux serait confiée soit à un architecte en chef des monuments historiques, soit à un architecte du patrimoine diplômé de l'école de Chaillot, ou à un architecte titulaire du diplôme de spécialisation d'approfondissement en architecture mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme européen équivalent.

En outre, l'architecte devrait justifier de références de haut niveau en rapport avec l'opération envisagée et d'une expérience de 10 années dans le domaine de la restauration du bâti ancien.

Mme la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques précisait que les travaux seraient susceptibles d'être subventionnés par l'Etat (ministère de la Culture) à hauteur de 50 %.

Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager une consultation de maîtres d'œuvre conformément aux exigences de Mme la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques telles que mentionnées ci-dessus, sachant que celle-ci précisait dans son courrier que cette consultation devrait être engagée sur la base d'un cahier des charges établi par la collectivité.

Elle précise qu'une procédure de consultation restreinte a été engagée et que 3 cabinets d'architectes répondant aux exigences de Mme la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques ont été consultés. Elle précise que seulement 2 de ces cabinets ont communiqué une proposition.

Ces propositions sont présentées au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition du cabinet « Architecture Patrimoine & Paysage DODEMAN SARL » et autorise le Maire ou Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, à signer le contrat correspondant à cette proposition.

Vente de la concession A-49

Par courrier du 16 février 2018, Mmes Nebot et Bourrat proposent d'acheter à la commune de Domme la concession référencée sous le numéro A-49.

Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, indique que cette concession a fait l'objet d'une reprise par la commune au terme d'une procédure de constat d'abandon. Cette concession est d'une surface de 4 m².

Elle rappelle que par délibération du 30 avril 2008, le tarif des rétrocessions a été fixé à 100 €/m².

Elle indique en outre que cette concession supporte un monument et propose de le vendre à Mmes Bourrat et Nebot au prix de 3.000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la vente de la concession A-49 à Mmes Nebot et Bourrat, au prix total de 400 € ;
- accepte la vente à ces mêmes personnes du monument supportés par la concession précitée au prix de 3.000 € ;
- autorise le Maire ou Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

Subvention au « Judo-Club Du Périgord Noir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 210 € au titre de l'année 2018 à l'association « Judo-Club du Périgord Noir ».

Installation de prises Electriques pour les illuminations de Noël

Le projet de délibération est reporté. Roger Armagnac doit voir avec l'entreprise ALLEZ & CIE si la pose de guirlandes électriques sur les différents points envisagés est possible.

Eclairage au sol rue des Fontaines (solution LED)

Le projet de délibération est ajourné, les travaux d'éclairage au sol rue des Fontaines devant être réalisés sans surcoût pour la commune de Domme.

**Salle de la Rode : achat de
Pendrellons noirs**

Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, rappelle que la salle de la Rode a été dotée récemment de matériel scéno-technique comprenant plusieurs équipements.
Elle indique qu'il est nécessaire de compléter ces équipements de pendrellons noirs et présente un devis de l'entreprise « Le Scénopole » d'un montant HT de 360,00 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis visé ci-dessus et autorise le Maire ou Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, à le signer.

Multiple Rural

- Adoption des baux pour les futurs gérants

Le projet de délibération et plus particulièrement la date de démarrage des baux dépendant de la fin des travaux qui ont pris du retard en raison des récentes intempéries, le projet de délibération est reporté.

- Conclusion d'un prêt

Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de Création d'un Multiple Rural, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 157 000,00 EUROS.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide ce qui suit par 12 voix pour et une abstention.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A.
Montant du prêt : 157.000 €.
Durée du contrat de prêt : 15 ans.
Objet du contrat de prêt : financement de l'opération d'investissement visée ci-dessus.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 157.000 €.
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 11/05/2018, en une fois avec versement automatique à cette date.
Taux d'intérêt annuel : 1,55 %.
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.
Mode d'amortissement : constant.
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- Adoption d'un avenant au lot n° 2 (charpente)

Les travaux en supplémentaires, objet de l'avenant proposé, n'ayant pas été évoqués par le maître d'œuvre lors des réunions de chantier, le projet de délibération est reporté.

**Financement d'un
Séjour pédagogique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une aide de 35 € au Lycée Pré de Cordy de Sarlat pour financer le séjour pédagogique d'une élève de Domme sur le thème des énergies renouvelables, séjour qui s'est déroulé en Loire Atlantique du 28 février au 02 mars 2018.

Communication

- OPAH

La communauté de communes de Domme-Villefranche et celles de la Vallée Dordogne Forêt Bessède et du Pays de Fénelon, portent conjointement une action Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Une réunion d'information destinée à la population est organisée salle socioculturelle de Cénac le 27 mars 2018 à 18 heures 30.

Dans ce cadre-là, et afin de doter de la meilleure efficacité le plan d'action qui doit être mis en place, un questionnaire « habitant » et un questionnaire « vacance » ont été établis. Ces questionnaires sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune (www.domme.fr).

Un questionnaire destiné aux élus a été communiqué à tous ceux de la commune de Domme. Ils sont invités à y répondre.

Fait à Domme, le 27 mars 2018